
ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE
Le pôle communication

Paris, le 29 avril 2025

COMMUNIQUÉ

La Présidente de l'Assemblée nationale, Mme Yaël Braun-Pivet, a déposé plainte contre M. Ritchy Thibault, collaborateur de la députée Ersilia Soudais et contre M. Merlin Gautier, collaborateur du député Andy Kerbrat, pour avoir enfreint les règles de sécurité et d'accès à l'Assemblée nationale.

Le 9 avril 2025 M. Ritchy Thibault s'est introduit frauduleusement dans l'enceinte du Palais-Bourbon en forçant une porte tournante de sécurité située au sous-sol de l'immeuble Jacques Chaban-Delmas, avec la complicité de M. Merlin Gautier. Ce faisant, il a commis un acte extrêmement grave et a méconnu l'interdiction d'accès au Palais-Bourbon qui lui avait été notifiée par la Présidente le 17 octobre 2024, confirmant le risque de trouble à l'ordre public qu'il représente et qui avait initialement motivé cette interdiction.

En complément de ces plaintes, la Présidente de l'Assemblée nationale a décidé d'étendre les restrictions d'accès à l'enceinte de l'Assemblée nationale de M. Ritchy Thibault, à titre conservatoire. Ainsi, l'accès à l'immeuble Jacques Chaban-Delmas, par lequel il s'est introduit au Palais-Bourbon, lui sera désormais lui aussi strictement interdit.

M. Ritchy Thibault pourra continuer à accéder à l'immeuble où se trouve son bureau, ainsi que celui de son employeuse, la députée Ersilia Soudais. Cette dernière, ainsi que le député Andy Kerbrat, ont été informés des agissements de leurs collaborateurs, afin qu'ils puissent en tirer les conséquences.

La Présidente continuera à veiller avec fermeté à la sécurité des lieux et des personnes et à prendre toutes les mesures nécessaires face à chaque manquement à nos règles communes. L'Assemblée nationale doit être respectée par tous, et en premier lieu par ceux qui y travaillent.

CONTACT PRESSE :

Irina PUNGARU - 01 40 63 58 88

presse.presidence@assemblee-nationale.fr